



www.aefjn-cmr.org

SHEMA

Bulletin d'information et de liaison des acteurs du Réseau Foi et Justice Cameroun
Newsletter of faith and justice actors

N° 20 – Janvier 2023

Hear O Israel, the Lord our God is One Lord, and you shall love the Lord your God... Love your neighbour as yourself” (Mk 12:29-31)



Sauvegarde de la création et usage de drogues:

Sensibiliser et protéger la jeunesse contre le fléau de la chicha

Enquête

Nocivité de la chicha :
Beaucoup de jeunes n’y croient pas ! P.5



Gros plan

Circulation et consommation des drogues :
Le plaidoyer de l’Association Foi et Justice. P.6





P. Simon Valdez NGAH, Msscc.
Coordinateur National

« Les jeunes peuvent se sentir indestructibles et ne pas considérer les conséquences de leurs actes, ce qui les amènent à prendre des risques dangereux avec la chicha »

La lutte pour la protection et la sauvegarde de notre environnement passe aussi par la lutte pour le bien-être physique de l'homme parce que « la gloire de Dieu c'est l'homme debout » (Saint Irénée de Lyon). Avec l'homme, Dieu partage sa Gloire parce que c'est lui qui l'a formé de ses propres mains comme un être inférieur à un dieu (Gn 2, 7), il l'a couronné de gloire et de splendeur (Ps 8, 6). Cette splendeur en l'homme est donc manifeste dans son être naturel, dans un corps sain et non dans un corps détruit par la consommation des drogues et stupéfiants du même genre comme c'est le cas de nos jours dans les familles, les centres éducatifs, les communautés de vie, etc. Cette situation alors dangereuse, nous amène à nous pencher précisément sur la pipe à eau dite « chicha ». Alors qu'au mois de mars de l'année 2022, le Ministre en charge de l'Administration Territoriale, M. Paul ATANGA NJI interdisait la commercialisation et la consommation de la « chicha » sur tout le territoire camerounais, force pour nous est de constater, que sa pratique est courante. Dans les snacks bar de la ville de Yaoundé, sa commercialisation est effective et les enjeux de celle-ci constituent un

défi majeur pour les parents, les éducateurs et les autorités civiles. De l'autre côté, les opérateurs économiques et les consommateurs de cette substance semblent se passer de cette décision. Pour les premiers acteurs, la commercialisation de cette substance est adossée sur sa rentabilité, car elle stimule davantage plus de consommation d'alcool. Chez les consommateurs, plusieurs facteurs peuvent contribuer à la consommation et à l'abus de la chicha chez les jeunes. En effet, la première consommation se produit souvent dans des contextes sociaux, où les substances comme l'alcool et les cigarettes sont facilement disponibles. Egalement, l'utilisation continue peut-être due à des insécurités ou à un désir d'acceptation sociale. Les jeunes peuvent se sentir indestructibles et ne pas considérer les conséquences de leurs actes, ce qui les amènent à prendre des risques dangereux avec la chicha. Pour mieux comprendre ce phénomène, notre équipe de rédaction a recueilli des informations de terrains auprès de certains tenants, afin de mieux exposer l'ampleur du phénomène. Vous trouverez également dans ce numéro un extrait du discours du Pape François sur les drogues et dépendances et l'écho de l'Antenne Cameroun Foi et Justice ■

Parole d'Eglise

« Les gouvernements ont le devoir et la tâche, d'affronter avec courage, cette lutte contre les trafiquants de mort »

Chers frères et sœurs, Je vous salue tous cordialementLa drogue, comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises, est une plaie dans notre société qui piège de nombreuses personnes dans ses filets. Ce sont des victimes qui ont perdu leur liberté en échange de cet esclavage, une dépendance que l'on peut définir chimique...L'usage de la drogue nuit gravement à la santé, à la vie humaine et à la société, comme vous le savez bien. Nous sommes tous appelés à lutter contre la production, l'élaboration et la distribution de la drogue dans le monde. Les gouvernements ont le devoir et la tâche d'affronter avec courage cette lutte contre les trafiquants de

mort.. Trafiquants de mort: il ne faut pas avoir peur de donner cette qualification. L'espace virtuel se révèle comme un milieu de plus en plus risqué: sur certains sites internet, les jeunes, et pas seulement, sont appâtés et entraînés dans un esclavage dont il est difficile de se libérer et qui conduit à la perte du sens de la vie et parfois de la vie elle-même. Face à ce scénario inquiétant, l'Eglise ressent le besoin urgent d'instaurer dans le monde contemporain une forme d'humanisme ramenant la personne humaine au centre du discours socio-économique et culturel; un humanisme ayant pour fondement «l'Evangile de la miséricorde». A partir de celui-ci, les disciples de Jésus trouvent l'inspiration pour mettre en œuvre

une action pastorale véritablement efficace en vue de soulager, de soigner et de guérir les nombreuses souffrances liées aux multiples formes de dépendances présentes sur la scène humaine... Pour vaincre les dépendances, un engagement synergique est nécessaire, impliquant les différentes réalités présentes sur le territoire dans la mise en œuvre de programmes sociaux orientés vers la santé, le soutien des familles et surtout l'éducation....

Extrait du discours du pape François à la conférence internationale sur le thème « drogues et dépendances : un obstacle au développement humain intégral »
Décembre 2018

La chicha

une allure innocente mais extrêmement nocive

■ Contrairement aux idées et senteurs reçues, la chicha est une forme aromatisée de TABAC. De manière plus spécifique, cette pipe à eau est composée de 28% de tabac et 70% de mélasse (sirop contenant du sucre, des arômes tels que la fraise, la pomme, la menthe, rose), qui lui donne un goût à la fois acide et sucré, qui séduit naïvement ses consommateurs.

Il est essentiel de savoir que fumer de la chicha est tout aussi nocif que fumer de la cigarette. La chicha est considérée comme le « grand frère » de la cigarette en matière de nocivité. Sa consommation donne le sentiment de pouvoir fumer en toute sécurité. En effet, les arômes sont variés et ont pour but d'aromatiser (comme son nom l'indique d'ailleurs) et de cacher la réelle senteur qui est malodorante. Une seule bouffée de chicha contient autant de fumée qu'une cigarette entière, car les charbons utilisés durent environ une heure. Une séance de chicha qui dure en moyenne 45 minutes, revient ainsi à fumer entre 20, voire 30 bâtons de cigarettes.

Des dégâts sanitaires parfois irréversibles

La chicha libère, lors de la combustion, près de 4000 substances chimiques, toxiques, et même cancérigènes. Le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé indique que : « Le fumeur de pipe à eau, et la personne exposée à la fumée passive de la pipe à eau, encourrent les mêmes maladies pulmonaires et cardiovasculaires que le fumeur de cigarette ». L'eau joue également un rôle important dans la nocivité de la chicha : elle refroidit la fumée et permet une inhalation plus longue, plus profonde et donc plus nocive. En plus, l'eau diminue l'effet irritant du tabac et semble donner ainsi à la pipe à eau, un goût plus doux. Par ailleurs, les études menées par l'institut National du Cancer de France démontrent que, le fait de fumer la chicha accroît fortement les risques de cancers du poumon, des lèvres, de la vessie, de l'estomac, de la bouche et de l'oesophage. On recense également des effets cardiovasculaires aigus, avec une influence sur la pression artérielle et la fréquence cardiaque, sans oublier le risque élevé de contracter une bronchite chronique encore appelée bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).

La porte d'entrée au tabagisme et à l'addiction



L'Organisation Mondiale de la Santé estime que la chicha « constitue un risque sanitaire sérieux, susceptible de constituer une porte d'entrée dans le tabagisme, particulièrement pour les jeunes, qui n'auraient certainement jamais commencé à fumer ». En effet, la chicha est constituée de la nicotine, qui est une molécule organique responsable de la dépendance et qui entraîne dans 99% des cas, l'addiction au tabac. Elle contient également du goudron qui est une matière noirâtre et huileuse, généralement utilisée pour la construction des routes. Cette substance est d'ailleurs responsable de la noirceur de certaines parties du corps des consommateurs comme les mains et les lèvres. Cette drogue en dégageant le monoxyde de carbone (co), les hydrocarbures et les métaux

lourds (arsenic, béryllium, nickel, cobalt, chrome, plomb, etc.), contribue à la pollution environnementale.

Connaître les effets néfastes de la chicha nous engage à nous mettre ensemble pour sensibiliser à tous les niveaux la jeunesse pour qu'elle ne se laisse pas séduire par cette allure « innocente » de la chicha, mais qu'elle puisse développer des aptitudes à refuser le premier contact avec cette substance nocive pour leur santé et pour l'environnement ■



Par Sr Geny Maria DA SILVA
SMC, infirmière

Note ministérielle portant interdiction de la chicha

Une mesure gouvernementale mise en berne

■ Suite aux résultats de l'analyse du degré de toxicité du narguïlé, (communément appelé chicha ou pipe à eau) par le Comité National de Lutte contre les Drogues, Paul ATANGA NJI, ministre de l'Administration Territoriale, par une note d'information du 13 mars 2022, interdisait la commercialisation et la consommation de la chicha sur le territoire national.

Cette note ministérielle avait réjoui les Organisations de la société civile et la communauté éducative, car elle marquait une avancée significative dans le plaidoyer pour la protection des écoles contre la circulation et la consommation des drogues. Cependant, les tenanciers de débits de boissons s'insurgent, car cela constituerait pour eux, un manque à gagner énorme.

En premier lieu, le syndicat national des débits de boissons et bars du Cameroun en abrégé (SYNDERBARCAM) a exprimé son mécontentement vis-à-vis de cette mesure gouvernementale, sur les antennes de la chaîne privée ABK radio. Cette attitude capitaliste qui met en avant les intérêts personnels, au détriment de la santé des jeunes camerounais, nous pousse à nous interroger sur la mise en pratique des instructions ministérielles n'ayant pas valeur de loi.

Afin de recueillir les informations nécessaires à ce sujet, nous avons mené une enquête de terrain au quartier Tsinga. Il ressort de cette enquête que la note d'information semble être méconnue par la plupart des tenanciers de débits de boissons interrogés. Ceux qui étaient au courant, ont affirmé avoir eu vent de cette note par l'intermédiaire d'un proche. « Je ne le savais pas, c'est mon frère qui me l'a dit un jour, mais je ne m'inquiète pas, nous sommes au Cameroun », affirme un responsable d'un bar de la place. Visiblement, cette note n'a changé en rien, le comportement des tenanciers et la tendance de consommation, car comme ils le disent si bien « nous sommes au Cameroun ». Une manière subtile de dire que les gens vont s'arranger à contourner la mise en application de cette décision du gouvernement.

Contrairement à la commercialisation des boissons dont la marge par bouteille vendue n'excède pas plus de 500 FCFA, la vente de la chicha semble être une activité très rentable. « Les prix varient en fonction des modèles des pipes. Nous avons des



Grille de prix de vente de chicha dans un snack-bar de la ville de Yaoundé

formes moyennes et grandes ; 1000, 3000 et 5000 FCFA. Généralement, nous faisons une recette minimum de 20 000 FCFA par jour. Pendant les congés ou les vacances, il y a de l'affluence et nous pouvons avoir une recette de 50 000 voire 80 000 FCFA par jour » affirme un tenancier au quartier Tsinga.

Cette interdiction est considérée comme nulle et de nul effet. En réalité, le mal est tellement profond, car la consommation de la chicha séduit même les personnes les plus insoupçonnées. « La tendance de consommation est très variée. Presque toutes les couches de la société font un tour ici, pour fumer cette « pipe ». Nous avons des élèves, des étudiants, des travailleurs et même des policiers » affirme le gérant du snack bar. Des forces de maintien de l'ordre qui sont censés protéger la jeunesse des déviances et veiller au respect de l'application des mesures prises, par le

gouvernement se retrouvent aussi avec eux.

Doit-on parler de déception, d'inconscience ou tout simplement d'irresponsabilité ? Cette attitude apparaît comme un véritable caillou dans la chaussure du CNLD, ainsi que des acteurs de la société civile, qui s'attèlent à plaider pour la consolidation d'une jeunesse responsable et consciente, capable d'assurer la relève de demain.

La question reste ouverte, mais les situations vécues au quotidien dans notre cher et beau pays, nous rappelle parfois cette citation du philosophe Hubert MONO NDJANA le Cameroun est un pays où « nous avons normalisé l'écart et écarter la norme » ■

La Rédaction

Nocivité de la chicha

Beaucoup de jeunes n'y croient pas !

■ Derrière le parfum de menthe ou de vanille diffusée au travers de la chicha, il y existe une nocivité dangereuse pour la santé du consommateur. Malheureusement, la majeure partie des jeunes ne réalise pas les conséquences qui en découlent. Un mini vox pop dans les bars de la cité capitale nous aura permis de nous rendre compte de leur ignorance face à ce tueur parfumé.

Le premier arrêt est à « borne fontaine » Emana. Il est 19h 45 minutes lorsque nous franchissons l'entrée du snack bar. Tout semble normal dans la salle principale, car on y consomme de la boisson alcoolisée. Quelques temps après, nous apercevons la serveuse avec une pipe à eau se diriger à l'arrière de la salle principale, dans un coin sombre et très enfumée. Lorsque nous nous sommes dirigés vers cette salle, nous avons été interpellés par un monsieur grand de taille, aux muscles très imposants. Avant d'entrer dans cette salle, il faut présenter sa Carte Nationalité d'Identité, car le monsieur doit s'assurer que nous ne sommes pas des personnes mineures. Après ce contrôle, nous sommes entrés dans la salle et accueillis par un cocktail de saveurs. Les senteurs étaient très agréables et il était difficile de croire que c'était de la chicha.

Pour mener à bien cette enquête, nous nous sommes infiltrés dans un groupe de 04 personnes constituées de 02 filles et de 02 garçons (rassurez-vous, nous n'avions pas consommé du narguilé). Ils avaient deux pipes à eau sur la table, composées chacune de deux embouts qu'ils venaient de commander. Il était 20h 22 à notre montre, lorsqu'ils commençaient la consommation. Durant nos échanges, nous avons tenté d'attirer leur attention sur la composition et les méfaits de la chicha. L'une d'entre elle fut très surprise d'apprendre que c'était du tabac aromatisé. « Vous êtes sérieux ? a-t-elle répliqué. C'est tellement doux dans la bouche et les parfums sentent très bon ; j'aime particulièrement le goût de la pomme et de la menthe » ajoute-t-elle. Paradoxalement, on dirait que les garçons avaient bien connaissance de la dangerosité du narguilé, car ils sont restés très calmes, en nous regardant d'un œil menaçant. Nous essayons de les titiller pour avoir une réponse et l'un rétorqua « la chicha est comme le bonbon alcoolisé, on met juste un peu de la cigarette et ce n'est pas vraiment de la cigarette ». Ils nous proposèrent ensuite de prendre une bouchée dans le même

embout. Nous avons poliment décliné leurs propositions, en leur montrant les résultats d'une recherche de Google sur la chicha. Nous avons ressenti de la stupéfaction et un peu de déception sur le visage des filles. Il était 20 h 48, ils avaient déjà terminé leur premier tour de narguilé et s'apprêtaient à faire un deuxième.

Le deuxième arrêt cette fois était dans un quartier résidentiel de la ville de Yaoundé. Nous avons fait un tour au carrefour Bastos, dans un lounge très populaire aux couleurs noires et blanches. Musique tendance, bonne ambiance, lumières chaudes, cadre convivial, tout y était pour nous détourner de notre objectif, mais nous avions l'obligation de rester concentré. La serveuse nous accueillit avec un magnifique sourire et prit ensuite nos commandes. En face de nous, il y avait 08 tables et chacune avait en moyenne deux pipes à eau. Nous étions surpris par la diversité des consommateurs, car même la religion dont les adeptes ont le devoir de respecter scrupuleusement cette interdiction était massivement représentée. Les uns vêtus de leurs boubous, les unes de leurs pagnes et voiles aux couleurs chatoyantes, ils levaient la tête sans gêne pour expirer la fumée de leurs bouches. Nous nous rapprochions d'elles pour un échange, mais la barrière linguistique était un obstacle. Nous tentions notre chance dans un autre groupe qui accepta. Téléphones en main, ce groupe composé de 05 garçons et une fille n'arrêtait pas de faire de courtes vidéos, qu'ils s'apprêtaient à publier sur Snapchat et tik tok. Contrairement au groupe rencontré dans notre premier arrêt, ceux-ci avaient bien connaissance des dangers du narguilé sur la santé, mais était assez sceptique quant à la véracité des effets sur l'organisme. L'un d'entre eux affirma d'ailleurs qu'il est déjà à 03 années de consommation de la chicha : « J'ai commencé avec la cigarette depuis que j'ai 18 ans et maintenant je continue avec la chicha, je ne vois aucune conséquence pour le moment, donc je continue seulement ». Les autres n'y voyaient aucune nocivité, car selon eux c'est « juste pour



passer du temps ». Nous leur avons montré des résultats de recherches de Google et ils ne semblaient aucunement inquiétés.

L'influence négative des pseudos influenceurs (euses)

La consommation de la chicha est devenue tellement naturelle au Cameroun au point où les jeunes ne croient plus à sa dangerosité. Le fait de voir dans une vidéo rendue publique une star ou un artiste consommer de la chicha paraît parfois banal, mais crée en réalité un déclic dans la tête du jeune qui n'a qu'une seule envie : « imiter sa star ». Un comédien du nom de « Ma'a Jacky » s'est amusé récemment à faire une comédie dans laquelle il faisait étalage de ses exploits en matière d'expiration de fumée toxique. Ce message subliminal laisse croire de manière subtile que la chicha est « bonne ». Comment comprendre que notre jeunesse se fait autant manipulée par des pseudos influenceurs et influenceuses ? Comment comprendre le silence des autorités face à certains déboires publiés sur la toile, qui amplifient la non-application de la note ministérielle d'interdiction de commercialisation et de consommation de la chicha ? Des questions auxquelles, nous vous donnerons sûrement des réponses lors de notre prochaine enquête ■

Par **Christelle ADIBONE**
Chargée de la communication



Circulation et consommation et des drogues

le plaidoyer de la plateforme de lutte contre la drogue en milieu scolaire

■ L'analyse de la situation de consommation des drogues en milieu jeune a permis de relever que la consommation de drogue dans les établissements scolaires est liée à la crise de l'éducation familiale, à la détérioration de la structure familiale, aux défaillances du système éducatif institutionnel, au problème de santé mentale, à un effet de mode et de suivisme. On note également la disponibilité et l'accès facile aux drogues de toute nature, dues à la porosité des frontières, au non-respect des dispositions légales relatives à la production et la commercialisation des substances psychoactives.

Face à la gravité de ce phénomène, nous avons soumis aux autorités gouvernementales un « Document de position » dans lequel nous émettons les recommandations suivantes : Conformément aux engagements de l'Etat pour la protection des jeunes contre la violence et la consommation des drogues nous proposons :

- L'adoption d'une réglementation spécifique portant « protection du domaine scolaire contre la circulation et l'usage non médical des substances psychoactives en milieu scolaire » et prise en charge des élèves en situation d'addiction ;
- L'application ferme de la réglementation interdisant la fabrication et la commercialisation de l'alcool en sachet, conformément à la loi cadre n° 2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun ;
- La fermeture ou le transfert de tous débits de boissons alcoolisées et de vente de cigarettes situés à moins de 200m d'un établissement scolaire conformément à la loi n°90/053 du 09 novembre 1990 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des Institutions scolaires ;
- L'application ferme de la loi relative à la circulation et à la vente sans ordonnance des produits psychoactifs ;
- Le renforcement de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes : La nomination des chefs de Centre de soin, d'accompagnent et de prévention en addictologie dans les régions du pays marque une fois encore la détermination du gouvernement à apporter des solutions adéquates. Cependant, le gap entre l'offre et la demande de structures spécialisées dans l'accompagnement et la prise en charge des addicts demeure important ;
- Le renforcement de l'éducation à la santé sur la drogue ;
- Le renforcement et la poursuite de l'introduction d'un programme spécial, adapté à chaque niveau scolaire, sur les méfaits des drogues dans les ma-



nuels scolaires ;

- L'élaboration et la mise en place d'un programme national de traitement et de prévention des addictions ;
- Le renforcement des mesures d'accompagnement psychologique en milieu scolaire .

Plateforme de lutte contre la drogue en milieu scolaire : Les OSC mutualisent leurs efforts !

La plateforme a structuré 04 axes d'intervention déclinés comme suit :

- **La prévention** : elle inclut la formation des formateurs (enseignants ; parents) ; la communication non violente ; l'élaboration des outils de communication ; l'animation des clubs et la formation des pairs éducateurs ;
- **L'accompagnement** qui intègre la formation dans le dépistage, l'entretien motivationnel et le référencement ; le dépistage précoce ; le suivi des cas de référencement ; la psychoéducation familiale avec la famille ciblée ;
- **Le plaidoyer** auprès des responsables d'établissements ; des centres de prise en charge ; des hôpitaux publics de prise en charge ;
- **Le suivi et l'évaluation** des actions menées auprès des autorités administratives et des détenteurs d'enjeux.

Initiée par l'association Foi & Justice en 2015, la plateforme de lutte contre la drogue en milieu scolaire notamment :

Le Secrétariat National à l'Education Catholique ; (SENECA) ; Environnement Recherche Action au Cameroun (ERA) ; La Fondation Olympia Jiu-Jitsu Cameroun (FOJCAM) ; Comité National de Lutte contre la Drogue (CNLD) ; Le Chantier D'Appui, de Loisirs, de Bricolage des Lapinos (CALBRIL) ; Action de cœur ; Jeunesse Sans Stupéfiants (JSS) ; Association des Jeunes Volontaires et Humanitaires du Cameroun AJEVOH ; Organisation Catholique de la Santé du Cameroun (OCASC) ; Association des Jeunes pour l'Assistance au Cameroun (AJAC) .

Cette synergie des OSCs, s'inscrit en droite ligne dans la politique du gouvernement, face à la menace grandissante des ravages des drogues. Des actions qui s'intensifieront davantage au niveau national, car « à menace globale, riposte globale » ■

Par Joël NOMI

CACP, Animateur de la plateforme



Fin de l'année 2022

Foi et Justice à l'heure du bilan

■ L'année 2022 qui s'est achevée a été une année dense durant laquelle Foi et Justice a poursuivi ses actions allant dans le sens de la promotion de la justice sociale et économique par le moyen du plaidoyer. Bien qu'ayant traversé beaucoup de changements, l'association a cependant pu maintenir le cap et se hisser à la hauteur des grands défis qui étaient les siens.

Répondre parfaitement à ses missions a été un objectif permanent pour Foi et Justice tout au long de cette année., poursuivre ses plaidoyers pour une meilleure sécurisation du milieu scolaire contre les drogues, pour la prise en compte des droits des déplacés internes, pour une meilleure préservation de l'environnement, ainsi que pour la souveraineté alimentaire n'a pas été un long fleuve tranquille même si l'on peut se satisfaire de nombreuses avancées.

Une année de grands changements et de défis

Au niveau organisationnel, Foi et justice a vu en cette année le départ du Père Armel FOPA (O.Carm) qui a été en fonction à la tête de la coordination nationale pendant 06 années. Ce dernier a été remplacé par le P. Simon Valdez NGAH MBESSA (MSSCC). Le Conseil d'Administration quant à lui a vu l'arrivée à sa tête du Père Ferdinand OWONO NDIH (OMI) en remplacement du Père Paulin NEME EBANDA (MSSCC). L'équipe de coordination a vu le départ de son professionnel d'appui M. KODJO AGBALI DODZI, arrivé en fin de mandat.

Au niveau stratégique, l'association s'est d'avantage orientée vers la mobilisation de ses pôles d'observation. Ainsi, les pôle de Bertoua, Garoua, Maroua et Yaoundé ont pu être mobilisés. Ils se sont dotés chacun d'un bureau d'animation composé de laïcs et de religieux (ses) vivant dans la région. Une démarche visant à renforcer la proximité entre l'équipe de coordination et les pôles d'observation a été engagée, notamment par la multiplication des rencontres de travail entre ces deux composantes au cours de l'année. Ceci ayant permis de créer un meilleur rapport de collaboration.

Au niveau des partenaires stratégiques et financiers, Foi et Justice est arrivée au terme de

la coopération avec les partenaires Porticus et Agiamondo. Fort heureusement, de nouveaux rapports de coopération sont nés avec les partenaires Misereor et Mensen Met een Missie. Localement, Foi et Justice a continué à participer aux dynamiques d'OSC tels que AFSA, la plateforme de lutte contre les drogues en milieu scolaire. Internationalement, l'Association en tant que antenne du réseau AEFJN, a poursuivi la collaboration avec le secrétariat exécutif.

2023 sous le signe de la continuité...

Pour l'année à venir, Foi et Justice, projette de continuer sur la même lancée en poursuivant son renforcement organisationnel, avec un accent sur la structuration des pôles d'observation de Douala et de Bamenda.

Actualiser ses statuts et règlements intérieurs après 11 ans de fonctionnement sera un objectif à atteindre.

Poursuivre son plaidoyer sur la circulation et la consommation des drogues en milieu scolaire., construire un plaidoyer pour une meilleure prise en compte de la question environnementale dans le cursus de formation des jeunes élèves, développer ou contribuer à des synergies d'action des OSCs locales et internationales est également le but à atteindre pour nouvelle année.

Optimiser les actions de communication à l'endroit l'opinion publique nationale et internationale au travers des plateformes aussi bien physique (SHEMA) que digitales (Facebook, You tube, site internet)..

Etre parmi ces donneurs d'alerte crédibles qui non seulement dénoncent les injustices, mais aussi agissent pour la défense des droits des plus vulnérables ■

La Rédaction



Photo de famille à l'issue du 5ème forum des pôles d'observation Foi et Justice



Rencontre de l'équipe de coordination avec le président d'AEFJN (2ème à droite)



Rencontre de l'équipe de coordination avec l'évêque du diocèse de Batouri (au centre)



Rencontre d'évaluation avec la coordination d'Agiamondo au Cameroun



**L'ASSOCIATION FOI ET JUSTICE
VOUS SOUHAITE...**

Bonne Année 2023

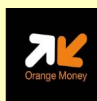


L'ASSOCIATION FOI ET JUSTICE A BESOIN DE VOUS !

Grâce à vos dons, aidez-nous à soutenir les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables. Nous travaillons par exemple avec les déplacés internes de la localité de Pikba (Région Nord et Département de la Bénoué), qui n'ont pas d'eau potable. Votre geste nous aidera à leur construire un forage ! **Soutenez notre action en faisant un don par :**



6 72 88 29 98



6 58 40 43 84

*Merci d'avance pour vos contributions.
Nous vous en sommes reconnaissants !*

« Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie ».

2 Corinthiens 9:7

UNE PUBLICATION DE L'ASSOCIATION FOI ET JUSTICE

Directeur de publication : Père Ferdinand OWONO NDIH (Président de la CNSMC) - **Rédacteur en chef :** P. Simon Valdez NGAH MBESSA (Coordinateur Foi & Justice) - **Secrétaire de rédaction :** Joël NOMI - **Equipe de rédaction :** Christelle ADIBONE, Kodjo AGBALI, Sr Geny DA SILVA, Fr. Ernest MBEMBA, Sr Hanne Marie BEYEK, Sr Monique GABANA, Sr SHURI Bonita, P. Patrice MEKANA - **Siège :** Mvolé Enceinte ITPR - **Site Web :** www.aefjn-cmr.org - **Email :** foi_justicecam@yahoo.fr / foi_justicecam@aefjn-cmr.org - **Pages Facebook :** AEFJN Cameroun - Stop drogues - **Page YouTube :** Association Foi et Justice - **Téléphone :** 6 58 40 43 84 / 6 72 88 29 98 / 6 65 27 59 61 - **Impression :** Ets MADELIE BUSINESS